

MICHELIN X[®] MULTI[™] Z & D GARANTIE DOMMAGE



MICHELIN X[®] MULTI[™] Z & D

SÉRÉNITÉ ASSURÉE POUR VOS INVESTITIONS

Les pneus MICHELIN X[®] MULTI[™] Z & D vous offrent une grande sécurité. De plus, vous pouvez profiter de la Garantie Dommage qui vous assure en cas d'aléa accidentel. Si les pneus neufs sont endommagés, Michelin vous rembourse un montant calculé de manière individuelle au prorata de la sculpture résiduelle. La Garantie Dommage s'applique aux pneus MICHELIN X[®] MULTI[™] Z & D dans les dimensions 17.5 et 19.5.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

La Garantie Dommage s'applique à tout achat de pneus petits poids lourd neufs (< 16 t) MICHELIN X® MULTI™ Z & D et midibus réalisé auprès du négociant spécialiste de votre choix. De plus, la garantie est valable dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf équipé des pneus MICHELIN X® MULTI™ Z & D. L'achat doit être effectué entre le **01/01/2019 et le 31/12/2019** (date d'achat indiquée sur la facture faisant foi) en Suisse. La facturation et la livraison des pneus sont effectuées par le négociant au tarif convenu entre lui-même et vous. **L'utilisation de la Garantie est limitée à 12 pneus neufs MICHELIN par client utilisateur.**

La Garantie Dommage est valable pour les pneus suivants :

205/75 R 17.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D	245/70 R 19.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D
215/75 R 17.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D	265/70 R 19.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D
225/75 R 17.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D	285/70 R 19.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D
235/75 R 17.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D	
245/70 R 17.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D	
265/70 R 17.5 MICHELIN X® MULTI™ Z & D	

Pour avoir recours à la Garantie Dommage selon les conditions générales de la garantie, les pneus doivent être enregistrés sur MyAccount (myaccount.michelin.eu/sites) au plus tard **quatre semaines** après l'achat. Vous trouverez plus d'informations sur notre site web camion.michelin.ch.

La Garantie Dommage vous est accordée par la Michelin Suisse SA. Vous pouvez la faire valoir en supplément des droits résultant d'un défaut (en particulier mise en conformité, réduction, résiliation, dédommagements) face au négociant de votre choix. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux termes du contrat conclu avec votre négociant.

Les pneus vendus par le négociant choisi doivent avoir été achetés directement auprès de Michelin Suisse SA. Les pneus achetés ailleurs ne sont pas pris en compte pour la Garantie Dommage.

ÉLIGIBILITÉ DE LA GARANTIE DOMMAGE

En cas d'aléa accidentel, Michelin Suisse SA vous rembourse un montant calculé individuellement (voir ci-dessous LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT) sous forme de note de crédit par l'intermédiaire de votre négociant en Suisse auprès duquel vous avez réclamé au sujet du pneu. Les pneumatiques sont couverts par la Garantie Dommage jusqu'à maximum 50 % de la hauteur de la sculpture originelle. L'achat ne doit pas remonter à plus de quatre ans.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE EN CAS DE DOMMAGE

La garantie rentre en jeu en cas de dommage accidentel irréparable (par exemple choc, blessures par perforation) survenant sur le pneu enregistré. Sont exclus les dommages occasionnés par une utilisation non conforme, en particulier par le non-respect des charges et pressions prédéfinies sur le site web camion.michelin.ch. De plus, sont exclus les accidents de la route et/ou un acte de vandalisme, incendie, vol et catastrophes naturelles.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE DOMMAGE

Connectez-vous sur MyAccount et identifiez le pneumatique concerné dans la liste des pneumatiques déjà enregistrés dans un délai de 4 semaines en cas d'aléa accidentel. L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique votre acceptation d'un transfert de propriété du pneumatique endommagé à la propriété de Michelin Suisse SA. Puis choisissez le négociant professionnel de pneumatiques à qui vous confiez le traitement du dommage jusqu'au remboursement. Le pneumatique concerné est à envoyer chez le négociant. Les frais relatifs au transport du pneumatique chez le négociant seront à votre charge.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DOMMAGE

Après examen et validation du pneu endommagé par Michelin Suisse SA et sous réserve que celui-ci réponde aux conditions précitées et qu'il ne soit pas réparable, une note de crédit sera effectuée par l'intermédiaire de votre négociant. Votre négociant vous restituera cette somme sous forme d'avoir. Vous serez informé sur le statut de traitement actuel via MyAccount.

LA NOTE DE CRÉDIT SE CALCULE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

DIMENSIONS MICHELIN X® MULTI™ Z

205/75 R 17.5 † (sculpture restante / 12,0 mm*) x 286 CHF
215/75 R 17.5 † (sculpture restante / 11,5 mm*) x 246 CHF
225/75 R 17.5 † (sculpture restante / 11,5 mm*) x 310 CHF
235/75 R 17.5 † (sculpture restante / 12,5 mm*) x 364 CHF
245/70 R 17.5 † (sculpture restante / 11,5 mm*) x 349 CHF
265/70 R 17.5 † (sculpture restante / 13,5 mm*) x 421 CHF
245/70 R 19.5 † (sculpture restante / 12,0 mm*) x 412 CHF
265/70 R 19.5 † (sculpture restante / 12,5 mm*) x 408 CHF
285/70 R 19.5 † (sculpture restante / 12,5 mm*) x 484 CHF

DIMENSIONS MICHELIN X® MULTI™ D

205/75 R 17.5 † (sculpture restante / 12,3 mm*) x 286 CHF
215/75 R 17.5 † (sculpture restante / 13,0 mm*) x 246 CHF
225/75 R 17.5 † (sculpture restante / 12,5 mm*) x 310 CHF
235/75 R 17.5 † (sculpture restante / 12,5 mm*) x 364 CHF
245/70 R 17.5 † (sculpture restante / 12,0 mm*) x 349 CHF
265/70 R 17.5 † (sculpture restante / 13,5 mm*) x 421 CHF
245/70 R 19.5 † (sculpture restante / 12,0 mm*) x 412 CHF
265/70 R 19.5 † (sculpture restante / 12,5 mm*) x 408 CHF
285/70 R 19.5 † (sculpture restante / 13,5 mm*) x 484 CHF

* Hauteur de sculpture du pneu neuf